

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05. 63. 94. 09. 88
mairie@gramont.fr

Arrêté N°2024-006
Portant réglementation de la circulation

Le maire de la commune de GRAMONT ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Guillaume HOULET – TOITURE Midi-Pyrénées – 4 impasse Jean-Sébastien Bach, 31200 TOULOUSE, en date du 2 septembre 2024 qui souhaite réaliser les travaux d'entretien annuel de la couverture du château chemin de ronde 82120 GRAMONT, du 9 au 13 septembre 2024 inclus ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1. Du 9 au 13 septembre 2024, TOITURE Midi-Pyrénées – 4 impasse Jean-Sébastien Bach, 31200 TOULOUSE est autorisée à occuper temporairement le domaine public sur le chemin de ronde 82120 GRAMONT, en vue de réaliser les travaux d'entretien annuel de la couverture du château ;

Article 2. La signalisation réglementaire sera mise en place par le pétitionnaire qui prendra toute disposition pour permettre l'accès des services de secours et d'incendie et laissera l'accès aux riverains.

Article 3. La mise en place et la maintenance de la signalisation du chantier seront assurées par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux et ce pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : TOITURE Midi-Pyrénées – 4 impasse Jean-Sébastien Bach, 31200 TOULOUSE, - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lavit de Lomagne sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie.

Fait à Gramont le 10 septembre 2024

Le Maire

Claude TRIFAULT

